COMMUNE DE BIÈVRES

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE DES HOMMERIES À BIÈVRES

Entre Madame le Maire de Bièvres et Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Société / association : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Article 1 :

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de location de la salle «Les Hommeries ». Elle se réfère notamment au règlement de fonctionnement adopté par l'arrêté n°01-2017

Article 2 :

La présente convention est rédigée en vue de la location de la salle pour la manifestation suivante : *(précisez la nature de la manifestation)*

Vous êtes :

☐ Un particulier : ☐ Anniversaire ☐ Mariage ☐ Repas

Autres : .....

☐ Une entreprise : Précisez le type de réunion / événement :

.....

☐ Une association : ☐ Réunion ☐ Réunion à but lucratif

Autres : .....

Article 3 :

Le nombre de participant à l'évènement **ne pourra pas être supérieur à 120 personnes assises et 292 debout** conformément au règlement de fonctionnement de la salle.

L'évènement aura lieu le ...../...../.....

L'effectif prévu pour la manifestation est de : ..... personnes

Nombre de chaises souhaitées : .....

Nombre de tables souhaitées : .....

Une attestation d'assurance en responsabilité civile (risques locatifs) sera fournie par le preneur, conformément au règlement de fonctionnement de la salle.

Article 4 :

Les tarifs appliqués, suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2022, sont les suivants :

Tarifs 2024 :

Occupation de la salle des Hommeries			
Type d'occupation	Tarifs proposés		
	Du lundi au jeudi	Vendredi	Samedi ou dimanche
Particuliers résidant sur la commune de Bièvres	Tarif : 221€	Tarif : 326 €	Tarif : 410 €
Associations Bièvroises	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 221€ à partir de la deuxième occupation dans l'année		
Conseils Syndicaux et ASL Bièvrois	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 221 € à partir de la deuxième occupation dans l'année		Tarif : 410 €
Entreprises Biévroises et VGP	Tarif : 284 €	Tarif : 394 €	Tarif : 473 €
Particuliers et associations non Biévroises	Tarif : 347 €	Tarif : 1 086 €	Tarif : 1307 €
Caution pour dégradation et ménage	Tarif : 1086 €		
Forfait Chauffage du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024 et du 15 octobre au 31 décembre 2024.	105 € / journée de de location		

Article 5 :

Les locaux de la salle « Les Hommeries » utilisés lors de cette occasion sont les suivants : l'entrée avec le bar (comprenant un réfrigérateur et un micro-ondes), les vestiaires, les toilettes, la salle de repos, la cuisine et la grande salle.

Article 6 :

Les locaux sont équipés de dispositifs de sécurité règlementaires et ont été l'objet d'un Procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité.

Article 7 :

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom et prénom : .....

s'engage à restituer les locaux selon les conditions de restitutions précisées dans le règlement ; un état des lieux d'entrée ainsi qu'un état des lieux de sortie seront établis entre le preneur et le gardien.

Une caution de 1086 € pour dégradation et le ménage est demandée suivant Délibération du Conseil Municipal.

Fait à ..... Le .....

Le preneur,

Signature

Le Maire,
Anne PELLETIER - LE BARBIER

Signature